

DEPARTEMENT DU NORD

Valenciennes

Métropole

Communauté d'Agglomération
de Valenciennes Métropole

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

PLANCHE A
Version Approbation
MARS 2021

Commune de Thivencelle

SECTEUR 1

VERD | designer de territoires

4.1

Le territoire de la CAVM est concerné par des risques.
Il convient de se référer à la PLANCHE B du zonage.

LES ZONES PRESENTES SUR LA COMMUNE (ou en limite communale)

Zonage

Zones urbaines mixtes

UA

Zones urbaines dédiées
aux cités minières/ouvrières

UMb

Zones dédiées aux équipements,
activités de loisirs et de tourisme

UL

Zones à vocation agricole

A

Acn

Acn(p2)

Acn(p3)

Zones à vocation naturelle

N

N(p1)

N(p2)

N(p3)

Nd

Nj

NI

LES AUTRES ELEMENTS GRAPHIQUES

Bâti éligible au changement de destination

Cheminement à protéger (L151-38 du CU)

Protection du patrimoine bâti (L151-19 du CU)

Bâtiment remarquable (église, maison de maître, corps de ferme, pigeonnier,...)

Petit patrimoine (calvaire, chapelle, fontaine,...)

Protection du patrimoine paysager (L151-23 du CU)

Espace végétal de qualité (parc, jardin public/privé, boisement,...)

Elément ponctuel (arbre, haie,...)

Elément linéaire (fossé, talus, alignement d'arbres ou de haies,...)

Informations complémentaires

Limites de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole

Limites communales

Sieges d'exploitation agricole

Cimetière existant

Hydrologie

Surfaces et cours d'eau

Espace tampon de 50 mètres autour des cours d'eau (communes du PNR-SE)

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Vocation	Bénéficiaire	Surface (en m²)
		Aucun	

Source cadastre : PGN © Département du Nord, « Origine Cadastre. © Droits de l'Etat Réservés »



Communauté d'Agglomération
de Valenciennes Métropole

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

PLANCHE B
Version Approbation
MARS 2021

Commune de Thivencelle

SECTEUR 1



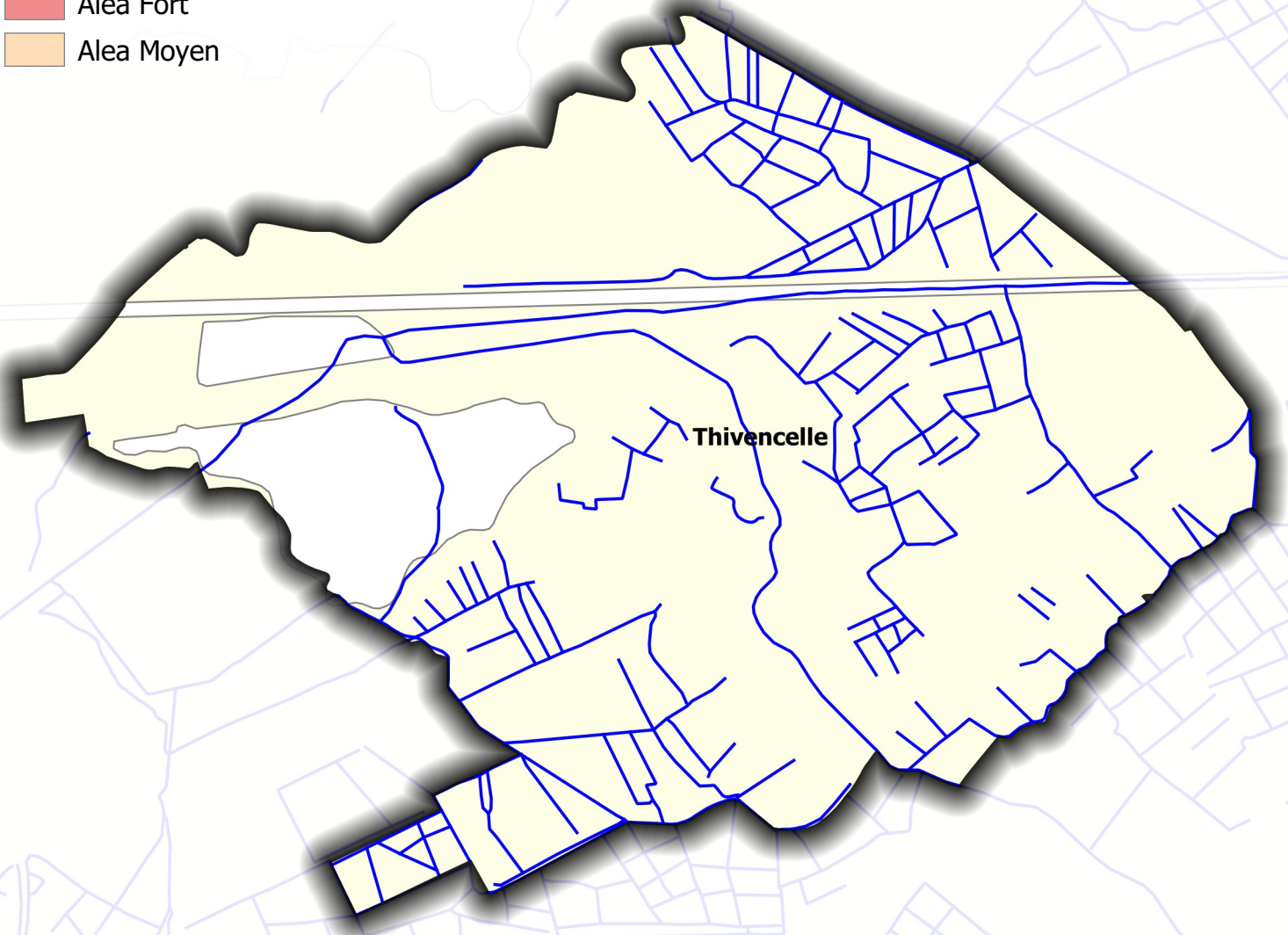
4.2

Important : Le PPRI de la Rhonelle étant en cours d'élaboration, les cartes présentées dans le cadre de l'arrêt projet du PLUI sont provisoires.

Les communes de la CAVM concernées par le PPRI de la Rhonelle sont les suivantes : Artres, Aulnoy-lez-Valenciennes, Bruy-sur-l'Escaut, Curgies, Estreux, Famars, Maing, Marly, Onnaing, Préseau, Quarouble, Quérénaing, Rombies-et-Marchipont, Saint-Saulve, Saultain, Sebourg, Valenciennes.

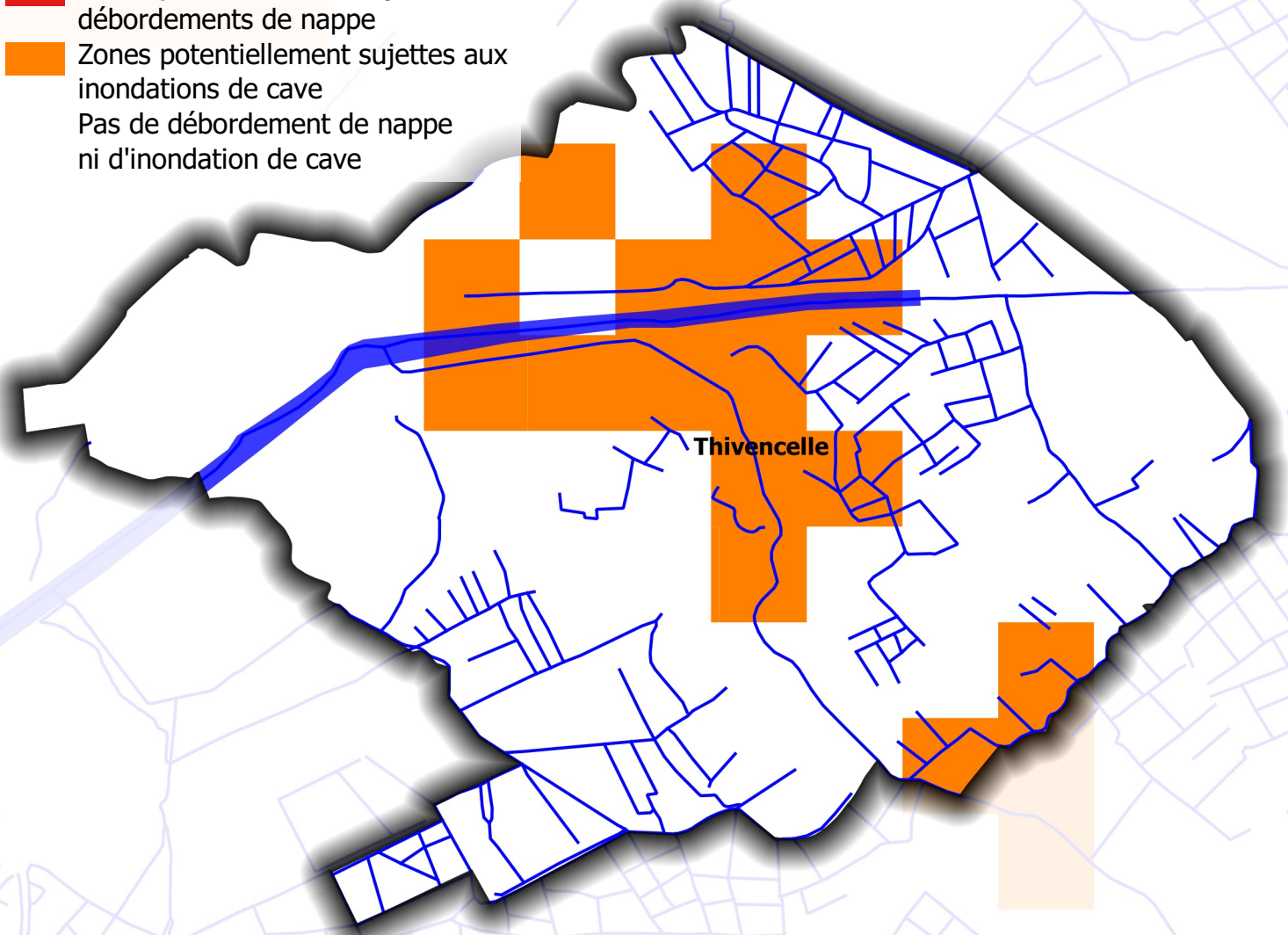
Légende RISQUE DE RETRAIT ET GONFLEMENT DES ARGILES (Information)

- commune
— Cours d'eau
Risque retrait/gonflement des argiles :
■ Alea Faible
■ Alea Fort
■ Alea Moyen



Légende RISQUE DE REMONTEES DE NAPPE PHREATIQUE (Information)

- commune
— Cours d'eau
Risque remontée de nappe :
■ Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
■ Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave
■ Pas de débordement de nappe ni d'inondation de cave



Légende

- Plans d'eau
— Cours d'eau

DONNEES A VALEUR REGLEMENTAIRE

(règles reprises au sein des Dispositions Générales et/ou des Annexes du PLUI)

- Périmètre de protection des captages
■ Périmètre protection immédiat
■ Périmètre protection rapproché
■ Périmètre protection éloigné

PPRI Aunelle-Hogneau

- Champs expansion des crues d'ala forte
■ Champs expansion des crues d'ala moyen
■ Champs expansion des crues d'ala faible
■ Partie actuellement urbanisée d'ala forte
■ Partie actuellement urbanisée d'ala moyen
■ Partie actuellement urbanisée d'ala faible

DONNEES A VALEUR INFORMATIVES

En l'absence de PPR, ces données ont une valeur REGLEMENTAIRE.
(règles reprises au sein des Dispositions Générales et/ou des Annexes du PLUI)

Risque minier (hors PPRM)

Effondrement

- faible sur travaux supposés
■ faible
■ moyen
■ fort

Tassement

- faible

Gaz

- faible
■ faible sur travaux supposés
■ moyen

Puits (inventaire)

- localisé
■ matérialisé

DONNEES ENVIRONNEMENTALES

Zones à dominante humide du SDAGE Artois Picardie

Espaces à enjeux sur le territoire du SAGE Scarpe Aval et du PNR Scarpe-Escaut

■ Espace à enjeux

Pour connaître les prescriptions qui s'appliquent dans les zones à risque, se reporter aux Dispositions Générales et/ou aux annexes du PLUI

